

CHÂTEAUX
Métropole

DGA Aménagement et Équipements publics

*Direction Énergie, développement durable,
hygiène, prévention et moyens généraux*

Contact : Hasan Kaz

Tél. : 02 54 08 33 39

Courriel : hasan.kaz@chateauroux-metropole.fr

Nos réf : 2020-1342

Monsieur Thierry Bonnier

Préfet de l'Indre

Place de la Victoire et des Alliés

CS 80583

36019 Châteauroux cedex

*Objet : Exploitation d'un gîte géothermique
sur le site du futur centre aquatique Balsané*

Monsieur le Préfet,

Je vous ai transmis le 20 juin et complété le 14 novembre 2019, un dossier de demande d'octroi d'un permis d'exploitation d'un gîte géothermique à basse température et d'une autorisation d'ouverture de travaux miniers pour le chauffage et la climatisation du futur centre aquatique Balsaneo, situé sur le territoire de la commune de Châteauroux.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, du fait de la présence d'une concentration significative en composés organiques volatiles (COHV), notamment en trichloroéthylène, relevée dans le forage de captage en février 2017, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) recommande dans la conclusion de son avis émis le 23 février 2020 :

- d'évaluer l'absence d'impact potentiel de la qualité des eaux issues des forages géothermiques sur la qualité de l'eau des forages en eau potable située sur Saint-Maur,
- de compléter le dossier par une analyse des risques de pollution du milieu en cas de rejets des eaux de forage par l'intermédiaire de la surverse.

Les services de Châteauroux Métropole, de la Préfecture, de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la Direction départementale des territoires (DDT), se sont réunis en visio-conférence le 5 mai et le 1^{er} juillet 2020 pour évoquer les solutions envisageables afin de répondre aux remarques de la MRAe.

Dans ce cadre, et en accord avec les services de l'État, Châteauroux Métropole a réalisé :

- une série de 6 nouvelles analyses entre le 15 avril et le 29 juillet des eaux du forage de captage et des deux forages de rejet,
- un traçage du 27 avril au 11 juin 2020 afin d'étudier les éventuelles connexions hydrauliques entre le forage de rejet principal et les captages d'eau potable de Saint-Maur,
- une modélisation hydraulique complémentaire destinée à affiner l'étude de la circulation souterraine de l'eau.

.../...

Ces investigations complémentaires montrent les éléments suivants :

- les concentrations en COHV, dont le trichloroéthylène, sont inférieures aux seuils de potabilité, certainement grâce aux travaux de dépollution et de finalisation de la colonne de forage,
- le traçage met en évidence l'absence de relation hydraulique entre les ouvrages géothermiques et les captages d'eau potable situés sur Saint-Maur,
- la modélisation hydraulique révèle un taux de recyclage important (65%) entre les forages de rejet et de captage, réduisant ainsi le risque de diffusion d'éventuels polluants dans le sous-sol.

Concernant la surverse, afin de supprimer le risque de pollution du milieu, celle-ci sera abandonnée au profit d'une régulation du débit, voire de l'arrêt du pompage, à partir de sondes de niveau d'eau qui seront installées dans les forages de rejet.

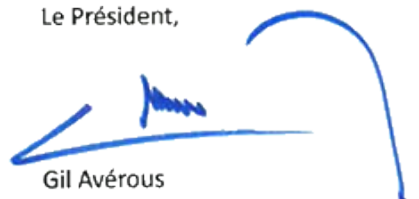
Vous trouverez ci-joint, le détail des réponses à l'avis de la MRAe accompagné des rapports d'analyses d'eau, du traçage et de modélisation hydraulique en annexe.

Je tiens à vous assurer que la qualité des eaux de captage de Saint-Maur reste une priorité pour notre territoire et que toutes les mesures nécessaires sont et seront prises pour la préserver.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

A Châteauroux, le 13 août 2020

Le Président,



Gil Avérous